



Règlement de l'Espace Sportif de Proximité "City Stade"

① Dispositions générales :

Le City Stade de LACHELLE est un lieu public, d'accès libre, il n'est pas surveillé.

Les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées et ils en assurent l'entière responsabilité.

② Définition des activités :

Le City Stade de LACHELLE est exclusivement réservé à la pratique du Football, Basket-Ball, Volley-Ball et Badminton.

La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives (ballons en mousse haute densité de préférence).

L'absence d'équipements adaptés entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

Toute autre activité, pour laquelle le City Stade n'est pas destiné, est interdite.

La Commune ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

③ Conditions d'accès :

L'accès au City Stade et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 8 ans (sauf sous la responsabilité d'un parent ou d'une personne majeure). Il est prioritairement réservé aux mineurs.

Les usagers doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

Les scolaires et activités périscolaires sont prioritaires pour l'utilisation.

L'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries (neige, verglas)

La Commune se donne le droit d'interdire l'accès au site pendant une durée donnée.

④ Conditions d'horaires :

L'accès au City Stade est interdit en dehors des jours et horaires d'ouverture suivants :

Octobre à Avril de 10h00 à 18h00
Mai à Septembre de 10h00 à 21h00

La Commune se réserve à tout moment le droit de modifier les horaires d'ouverture pour garantir les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage et ceci sans aucun préavis.

⑤ Conditions d'ordre et de sécurité :

Il est interdit :

- De dégrader ou d'utiliser à mauvais escient le site mis à la disposition du public pour son confort et son agrément.
- D'user de tout matériel sonore dont le bruit est susceptible de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores (musique, instruments de musique, pétards, fusées....)
- D'utiliser tout type de véhicule à moteur ou à roues (vélo, skate, trottinette...).
- D'escalader ou de grimper sur les filets, buts, ou rambardes.
- D'introduire des objets ou matériaux non fixés qui pourraient constituer un risque (palette, bouteilles en verres, boules pétanques....)
- De faire entrer tout animal même tenu en laisse.
- De détruire, couper, mutiler, salir, de graver, écrire, inscrire sur quelque support que ce soit.
- De faire de la publicité par panneaux, affiches temporaires ou permanentes, sauf autorisation préalable de la Mairie.
- De se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable de la Mairie.
- D'introduire tout type de boissons alcoolisées ou nourriture sur l'aire de jeux dans quelque emballage que ce soit (canette, verre....)
- De faire du feu ou des barbecues.
- D'évoluer sur la structure avec des chaussures qui ne sont pas adaptées (chaussures à crampons, chaussures à talon...)
- De fumer sur le terrain synthétique.

La place doit être maintenue propre par les utilisateurs, les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

La Commune se réserve le droit de fermer l'accès au City Stade dès constatation de toute dégradation du matériel ou de nuisances sonores.

⑥ Manifestations :

Les manifestations (spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois...) ne peuvent être organisées sans autorisation de la Commune, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.

Lors des manifestations organisées par la Commune, le site sera réservé exclusivement au déroulement de celles-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de ces manifestations.